

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 12 juin 2012 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.**

Présences :

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Tania Murphy, greffière adjointe

Absente jusqu'à 19h44, madame Danie Deschênes, conseillère

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE****2012-06-151 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Avis de motion – règlement modifiant le Règlement de zonage no 437;
- 7.2 Réaménagement du chemin d'accès au stationnement incitatif du train de banlieue;
- 7.3 Appel d'offres AD-2012-01 – acquisition et installation de fibres optiques (fibre noire).

ADOPTÉE

**2012-06-152 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2012**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2012, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2012-06-153 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2012 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2012, au montant de **185 954.22 \$**.

ADOPTÉE

2012-06-154 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2012 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2012, au montant de **1 592 630.57 \$**.

ADOPTÉE

2012-06-155 **ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS – DÉPÔT**

La trésorière dépose conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les états comparatifs du premier semestre de l'année financière 2012.

2012-06-156 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE 500 000 \$ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT AU SECTEUR DE LA RUE SIMONE-DE BEAUVOIR**

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de **500 000 \$** pour le paiement des services professionnels nécessaires à l'évaluation et à toute mesure visant la stabilité des berges dans le secteur de la rue Simone-De Beauvoir, située en zone H-303.

2012-06-157 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Monsieur le conseiller Sylvain Lemire donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage no 437. Ce projet a notamment pour but d'uniformiser les dispositions pour les marges et les cours, ajouter des normes encadrant l'implantation de « patio » sur les « terrasses riveraines » et de modifier la grille des usages et normes et le plan de zonage pour la zone H-139.

2012-06-158 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 440-6 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 17 avril 2012;

Considérant que le premier projet de Règlement no 440-6 a été adopté lors d'une séance tenue le 8 mai 2012;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 juin 2012;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

- 56 Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter, **sans changement**, le second projet de Règlement no 440-6 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et les certificats no 440 aux fins d'ajouter un délai de validité pour la déclaration des travaux et ajouter une disposition relative aux sanctions ».

ADOPTÉE

2012-06-159 **RÈGLEMENT NO 437-23 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier les dispositions applicables à une remise, de modifier les dispositions applicables à l'entreposage des cabanes à pêche et de modifier la grille des usages et normes pour la zone H-120;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement no 437-23 a été adopté lors de la séance tenue le 17 avril 2012; que le second projet a été adopté, sans changement, lors de la séance tenue le 8 mai 2012 et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prescrit;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 8 mai 2012;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le Règlement no 437-23 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage no 437 ».

ADOPTÉE

2012-06-160 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2012-07 – LOT 2 068 658 (71, RUE RABEAU)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2012-07 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que la propriété n'a pas de cour arrière;

Considérant que le garage projeté respectera le prolongement de la façade du bâtiment voisin;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2012-07, lot 2 068 658, concernant un immeuble situé au 71, rue Rabeau, et ce, **conditionnellement** à ce que la distance minimale entre le garage et la ligne avant du terrain soit de 8,9 mètres et la hauteur maximale du garage soit de 6 mètres.

ADOPTÉE

**ARRIVÉ DE MADAME DANIE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE (19H44)**

**2012-06-161 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2012-08 : LOT 2 070 678 (2281, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2012-08 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le statut de cours d'eau a été conféré à cet ancien fossé en 2011;

Considérant que la propriété voisine peut bénéficier d'une réduction de la bande riveraine à 5 mètres puisque le lot a été subdivisé en 1968;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le préjudice causé à la propriété est tel qu'il rend le terrain non constructible en cas d'une perte à plus de 50 % du bâtiment principal;

Considérant que la perte de terrain à la suite de la création d'une bande de protection riveraine de 10 mètres est une atteinte réelle à la jouissance de la propriété;

Considérant qu'une bande de protection riveraine de 5 mètres devra être maintenue et qu'aucune « construction permanente » ne pourra y être installée;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2012-08, lot 2 070 678, concernant un immeuble situé au 2281, boulevard Perrot, à l'effet d'autoriser que soit réduite à 5 mètres la bande de protection pour les projets de construction ou d'agrandissement du bâtiment principal ou pour la construction ou l'érection d'un bâtiment accessoire lorsque ceux-ci se voient impossibles à la suite de la création d'une bande de protection riveraine de 10 mètres.

ADOPTÉE

**2012-06-162 SIGNALISATION ROUTIÈRE : INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement aux endroits suivants :

Côté Ouest de la rue Richer  
Côté Est de la rue Renaud  
Côté Ouest de la rue Rouleau  
Côté Ouest de la rue Rémillard  
Côté Est de la rue Doris-Lussier  
Côté Nord de la rue Yvette-Brind'Amour  
Côté Nord de la rue Michel McNabb entre Jean-Paul-Lemieux et Perrier

- 58 Côté Ouest de la rue Antoine-De La Fresnaye  
Côté Ouest de la rue Lucien-Thériault  
Côté Ouest de la rue Françoise-Cuillierier

ADOPTÉE

**2012-06-163 OCTROI D'UNE SUBVENTION – LES CAVALIERS DE L'ÎLE-PERROT**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de Les Cavaliers de L'Île-Perrot pour l'acquisition d'équipement;

Considérant que les articles 4, 90 suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer aux **Cavaliers de L'Île-Perrot** une subvention de **1 000 \$** pour l'année 2012 pour l'acquisition d'équipement.

Que cette dépense soit puisée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2012-06-164 OCTROI D'UNE SUBVENTION – ESCADRON 867**

Considérant que la Ville a reçu une demande de subvention de l'Escadron 867 pour le soutien aux inscriptions;

Considérant que les articles 4, 90 suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer à l'**Escadron 867** une subvention d'une somme de **167.23 \$**, pour le soutien aux inscriptions de 7 cadets résidents à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour l'année 2012.

Que cette dépense soit puisée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2012-06-165 OCTROI DE CONTRAT – SKATE PARC**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer le contrat pour la mise à niveau du skate parc à la compagnie **Brittanicar** pour une somme de **3 271 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds accumulé – fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2012-06-166 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT PAR AUTOBUS CAMP DE JOUR 2012**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser une dépense maximale de **19 814,53 \$**, taxes incluses, pour le service de transport en commun dans le cadre du camp de jour 2012 et que cette dépense soit répartie comme suit :

Sorties	Autobus J.L. Castonguay	10 117.82 \$
Navettes	Transbus	9 696.71 \$

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-20-515.

ADOPTÉE

**2012-06-167 VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE DE FEMMES LA MOISSON**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du Centre de femmes La Moisson;

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse une aide financière au **Centre de femmes La Moisson** pour une somme de **100 \$** dans le cadre de la campagne de financement 2012.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-519-00-992.

ADOPTÉE

**2012-06-168 ACHAT DE BILLETS – TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU MAIRE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que les profits du tournoi de golf seront versés au fonds spécial du maire.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'acheter 2 billets pour le tournoi de golf annuel du maire de Sainte-Anne-de-Bellevue qui se tiendra le 10 août 2012 au Club de golf de Valleyfield au coût total de **280 \$** et d'autoriser les conseillers Bernard Groulx et Sylvain Lemire à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

**2012-06-169 ENGAGEMENT DE PERSONNEL : PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'engager monsieur **Jean-Sébastien Fréchette**, au poste de préposé à l'entretien des immeubles municipaux, rétroactivement au 3 juin 2012, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-198-00-112 et 1-02-319-00-112.

ADOPTÉE

2012-06-170 **MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AVIS DE RETRAIT DU PROGRAMME DE COLLECTE DES FEUILLES MORTES**

Considérant qu'en vertu de la loi, les municipalités locales ont compétence en matière de gestion des matières résiduelles;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'est vu attribuer la compétence totale en matière de gestion des matières résiduelles;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges entend procéder à la collecte des feuilles mortes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de toutes les municipalités de son territoire;

Considérant que la Ville désire gérer elle-même la collecte des feuilles mortes sur son territoire.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'aviser la MRC de Vaudreuil-Soulanges du retrait de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot du programme de collecte des feuilles mortes pour les années 2012 et 2013.

De demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges un ajustement de la quote-part versée par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot en fonction de notre retrait du programme de collecte des feuilles mortes.

ADOPTÉE

2012-06-171 **MANDAT À Me STÉPHANIE LABELLE DE LA FIRME AUMAIS CHARTRAND AVOCATS INC. – INFRACTION AU 1637, BOUL. PERROT**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a donné mandat à la firme Aumais Chartrand, avocats inc. afin d'entreprendre des procédures judiciaires suite à l'émission de constats d'infraction;

Considérant que la Ville a pris tous les moyens raisonnables afin de faire respecter sa réglementation et de faire cesser l'infraction au 1637, boul. Perrot à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant qu'à ce jour le dossier n'est toujours pas réglé;

Considérant le manque de collaboration du propriétaire.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que le conseil municipal donne mandat à Me Stéphanie Labelle de la Firme Aumais Chartrand, avocats inc. d'examiner le dossier avec les inspecteurs municipaux et d'entamer, le cas échéant, des procédures judiciaires.

ADOPTÉE

2012-06-172 **OCTROI DE CONTRAT – PLANS DE LOCALISATION – ARSENEAULT BOURBONNAIS INC.**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer le contrat à **Arseneault Bourbonnais inc.** pour la préparation de 16 plans de localisation au montant de **11 100 \$** plus taxes et d'autoriser la directrice générale à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

**2012-06-173 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Monsieur le conseiller, Normand Pigeon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage no 437. Ce projet a pour but de modifier les normes et les dispositions régissant la zone H-303, notamment, afin d'imposer de nouvelles normes visant la protection de la bande riveraine et de la stabilité du sol et des rives.

**2012-06-174 RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS AU STATIONNEMENT INCITATIF DU TRAIN DE BANLIEUE**

Considérant qu'un chemin donnant accès au stationnement incitatif du train de banlieue a été aménagé lors des travaux de reconstruction du pont Galipeault;

Considérant que l'objectif d'un tel aménagement était de permettre un accès plus aisé au stationnement visé, et ce, durant les heures de pointe;

Considérant l'importance de maintenir un tel accès pour les automobilistes faisant usage du train de banlieue et, plus particulièrement, pour les autobus du CIT de la Presqu'île;

Considérant que dans les faits, ce chemin d'accès est utilisé et apprécié par de nombreux usagers du train de banlieue qui, de plus, sont des citoyens de l'une ou l'autre des municipalités comprises sur L'île-Perrot;

Considérant que les gestionnaires de cet accès routier ont récemment apporté des modifications à la signalisation routière ainsi qu'aux règles de circulation prohibant de ce fait toute circulation des véhicules automobiles à l'exception des autobus du CIT de la Presqu'île.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de demander à l'Agence métropolitaine de transport de prendre tous les moyens qui s'imposent afin que le chemin d'accès menant au stationnement incitatif du train de banlieue soit réaménagé dans le but d'y permettre une circulation à double sens et sécuritaire et ainsi le rendre à nouveau accessible aux automobilistes.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec, direction Ouest-de-la-Montérégie et à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil.

ADOPTÉE

**2012-06-175 APPEL D'OFFRES AD-2012-01 – ACQUISITION ET INSTALLATION DE FIBRES OPTIQUES (FIBRE NOIRE)**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de fibres optiques (fibre noire);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 11 juin 2012;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

62 - Considérant que la soumission retenue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres AD-2012-01;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que le contrat pour l'acquisition et l'installation de fibres optiques soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie **Infrastructel inc.**, pour une somme de **40 500 \$** plus taxes pour les frais d'installation.

Que cette dépense soit puisée au surplus libre.

Et d'autoriser le paiement des frais d'entretien annuels au montant de **4 800 \$** pour une période de 10 ans.

Que cette dépense soit puisée et imputée aux postes budgétaires 1-02-198-00-566, 1-02-319-00-566 et 1-02-719-00-566.

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

2012-06-176 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 487 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 020 000 \$ AFIN D'AUTORISER LA RÉALISATION DES TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE FOREST**

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de **2 020 000 \$** en vue d'autoriser la réalisation des travaux pour le prolongement de la rue Forest.

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

Rapport du mois de mai 2012 de la Gestion du territoire;  
Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 29 mai 2012.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2012-06-177 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20h20.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude B-Nichols  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Katherine-Erika Vincent  
Directrice générale

/vc

\*\*\*\*\*